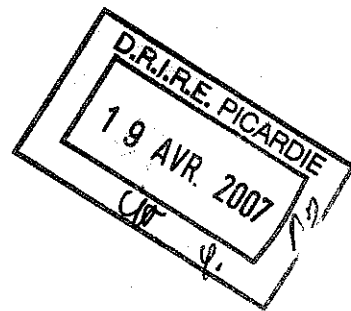




PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 17 juillet 1998 et du 7 août 2001, délivrés à la société Stockalliance, réglementant le fonctionnement de l'établissement situé au Meux, Lieudit La Grande Prée ;

Vu le récépissé préfectoral du 5 juillet 2004 prenant acte de la reprise du site par la société ND Logistics ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 31 janvier 2007 par la société Mory Logidis Nord Picardie ;

DONNE RECEPISSE

à la société Mory Logidis Nord Picardie sise 20 route de Vignacourt, E. I. Nord, à Amiens (80046) de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 11 avril 2007

pour le préfet
et par délégation,
le chef de bureau,



Mireille Aurégan